

78eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 109 de l'Ordre du Jour :

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Déclaration de la délégation du Cameroun faite par :

NYANID Zacharie Serge Raoul, PhD

Ministre Plénipotentiaire

Ma délégation vous félicite pour votre élection à la tête de notre Commission et, à travers vous, les membres de votre Bureau. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération et vous souhaite un heureux mandat qui sera d'autant plus exaltant et gratifiant lorsque, au moment d'éteindre les lampions de cette présidence, vous auriez le sentiment d'avoir œuvré à concilier les positions des Etats membres sur les nombreuses questions à l'ordre du jour de cette session, qui sont aussi sensibles que digne d'intérêt. Votre expérience et votre doigté ne laissent planer aucun doute à ce sujet.

Ma délégation se félicite de l'opportunité qui lui est ainsi donnée de participer au débat sur le thème sous rubrique.

Ma délégation prend note du Rapport A/78/221 et de la documentation dense et importante mise à disposition et, félicite le Secrétaire général pour ce travail de fond et de fourmis, matière première essentielle dans la compréhension et l'évaluation des dynamiques en cours dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Ma délégation est solidaire de la déclaration faite par le Groupe Africain sur ce thème et voudrait à titre national faire les observations ci-après :

Ma délégation salue l'engagement des États et les mesures subséquentes prises dans le cadre de l'adoption d'importantes mesures pour donner effet aux résolutions 1373 (2001), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que l'adaptation de leurs législation antiterroriste, notamment pour ce qui est du financement du terrorisme.

Ma délégation salue le foisonnement des accords de coopération entre pays dans le domaine de la lutte antiterroriste, notamment ceux relatifs à la coopération judiciaire ainsi que ceux qui ont trait à la mutualisation des Efforts des États dans la prise des mesures qui visent à prévenir et à combattre le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Dans le même sillage, ma délégation salue l'adoption des instruments universels et régionaux de lutte contre le terrorisme et appelle à la vigilance des États, afin que cet enrichissement cognitif qui mène à la consolidation du cadre juridique de lutte contre le terrorisme, soit accompagné d'actions probantes et proportionnelles à ce cadre juridique très volontariste. Faut-il le rappeler, il

existe actuellement 55 instruments relatifs au terrorisme international, dont 19 sont universels et 36 régionaux.

Ma délégation note avec intérêt les activités menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui sont importantes pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations, dont ma délégation salue l'adoption consensuelle par l'Assemblée générale à sa 77ème session, de la résolution sur son huitième examen. Ma délégation appelle toutefois à mieux prendre en compte les préoccupations légitimes des délégations africaines, jusque-là mises au banc, lors du prochain examen. Il faut éviter des amnésies sélectives qui pourraient donner lieu à des déceptions et à divers égards, être préjudiciables à la détermination et à la volonté jamais démentie des pays africains de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Ma délégation qui est préoccupée par les ravages causés par le terrorisme



